

PARTICULIER DES CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX U13 FEMININES – SAISON 2023-2024

ARTICLE 1 : FORMULE

Le championnat se déroule sur 2 phases

BALLON : T0 (48-50)

TEMPS DE JEU : Tiers temps = 3 X 14 mn – exclusion 1 mn

Rappel : Les changements de côté doivent être appliqués à chaque tiers temps.

Imposition de forme de défense sur chaque tiers temps sans ordre préférentiel

- ✓ Un tiers temps Défense Etagée
- ✓ Un tiers temps Défense Demi Terrain
- ✓ Un tiers temps Libre

cf. document « L'AMENAGEMENT DES REGLES DE JEU CHEZ LES JEUNES AU SERVICE DE LA FORMATION DES JOUEURS, DES ENTRAINEURS ET DES ARBITRES »

NOMBRE DE JOUEURS

Sur la feuille de match : 12 joueurs maximum et 5 au minimum sur la feuille de match. [4 licences B maximum (mutation)]

SUR LE TERRAIN = 6 + 1 - Terrain entier pour toutes les poules dès la première phase

ARTICLE 2 : CONSTITUTION DES POULES

PREMIERE PHASE : 2 POULES D1 de 5 et 6 équipes

POULE A :

**HBC DOMPIERROIS – CH AIZENAY – CHALLANS NOV HB – ST LOUIS CHAVAGNE HB–
C. TALMONT HBC*ACHARD*SECOHB**

POULE B :

**HBC BENET – HBC FONTENAY – LES HERBIERS VHB –LA ROCHE SUR YON VHB 1 – SL AUBIGNY
MOUTIERS VHB –C.PAYS du HAUT BOCAGE**

Match A/R

POULE niveau « DEBUTANT » = 7 équipes

**HBC LUCONNAIS –LA ROCHE SUR YON VHB 2 – MONTAIGU VHB – LA FERRIERE VHB – SEVRE VHB–
MAGNILS REIGNIERS HB –CHANTO-JAUDO VHB**

7 Match simple + Match 1Vs2 ; 3Vs4 ; Tournois 5Vs6Vs7 en A/R

DEUXIEME PHASE :

1ERE DIVISION : les équipes classées 1-2-3 des poules A et B

2EME DIVISION les équipes classées 4-5--6- des poules A et B

D3-D4 =La formule sera établie en fonction des éventuels engagements supplémentaires

PRECISION :

☛ 2 équipes d'un même club, convention ou non, qualifiées pour jouer dans un championnat ne pourront évoluer au même niveau (sauf le plus bas niveau)

ARTICLE 3 : QUALIFICATION

Les joueuses nées en 2011 -2012-2013 sont habilitées à participer aux épreuves pour le club avec lequel elles sont licenciées :

Rappel :

- 4 licences B+C+D sont autorisées par rencontre et le nombre de licences JE (jeune étranger) n'est pas limité.

3.2.1 Le brûlage général N

Un joueur ne peut être inscrit comme tel sur une feuille de championnat régional ou territorial ou départemental que s'il a disputé, au jour effectif de la rencontre moins de N matchs de championnat dans des rencontres de rang supérieur.

Pour les U13 sont considérées supérieures la catégorie U15 Reg et U15 Dép.

La limite est fixée à 6 rencontres au rang supérieur, le N est de 7 pour la 1ère phase de la D1 et D2

Le non-respect de cette disposition entraîne la perte du match par pénalité.

Dérogation :

Attention le nombre de joueurs, sous dérogation, autorisés sur chaque feuille de match ne peut excéder 2 sous peine de perte de match par pénalité.

Toute « dérogation » accordée par un Comité pour une équipe U15F, U17F, U16M ou U19M qualifiée pour la 2ème phase régionale est soumise au Bureau Directeur de Ligue au début de cette phase régionale.

Des dérogations, accordées par un Comité, peuvent concerner des compétitions territoriales départementales (championnat U20F ou +16F, coupe PDLL départementale +16F et +16M) : la liste, précisant le championnat autorisé et la date d'effet, est transmise à la COC territoriale et mise à jour régulièrement.

ARTICLE 4 : MUTATIONS – Cf. Règlements généraux.

ARTICLE 5 – ARBITRAGE

Il est assuré, **en priorité**, par un juge-arbitre jeune ou adulte-jeune de - 26 ans du club recevant

ARTICLE 6 : HORAIRES DES MATCHS

SAMEDI 13H30 – 17H30

DIMANCHE 9H00 - 11H30 – 13H30-17H

ARTICLE 7 : CLASSEMENT

Les dispositions arrêtées pour le championnat de France sont appliquées :

Forfait ou pénalité : 0 point Score : 0 – 10

ARTICLE 8 : REGLEMENTATION GENERALE

Pour tout autre point se référer aux règlements généraux de la COC.

L'AMENAGEMENT DES REGLES DE JEU CHEZ LES JEUNES AU SERVICE DE LA FORMATION DES JOUEURS, DES ENTRAINEURS ET DES ARBITRES

CONSTATS :

Il nous apparaît clairement, au début de la formation du jeune joueur, que les formes de jeu proposées et pratiquées par nos équipes jeunes (moins de 8 et moins de 10 ans), sont des formes de jeu issues du mini-handball sur de grands espaces et avec faible densité de joueurs jusqu'en - de 10.

Nous avons ensuite un pseudo jeu d'adultes à partir des – U12 / U13.

Cela pose des problèmes essentiels dans la formation des jeunes joueurs (**l'âge d'or des apprentissages**).

Un passage du jeu sur grand espace au petit espace trop brutal dans les catégories U 12 / U13, avec pour constante, une très mauvaise occupation de l'espace de jeu. Trop peu de formes de jeu différentes jusqu'en moins de 14 ans, qui ne favorisent pas l'évolution des comportements individuels des joueurs par manque de situations et de problèmes différents à résoudre.

A partir de la catégorie - de 12 ans (voire - de 14), des formes de jeu calquées sur celles des adultes, notamment avec des défenses très (trop) proches de la zone qui n'incitent pas les joueurs à mettre de l'activité (notamment dans la profondeur) ainsi que du dynamisme.

Il y a peu d'intention défensive. Les moins de 12 ans sont passifs en défense, l'intention première est d'attraper le joueur sans se soucier du ballon. Nous souhaitons développer les intentions défensives par le travail de l'interception et de la subtilisation : les jeunes joueurs doivent en effet avoir pour première intention de récupérer le ballon.

LA DEMARCHE DE L'ETD

On a pris le parti d'imposer des règles défensives (= la disposition des joueurs sur le terrain est différente sur chaque tiers-temps (au moins deux différentes.)

Nous espérons que les aménagements proposés induiront des nouveaux savoir-faire chez le jeune défenseur et par ricochet chez l'attaquant.

L'enfant apprend progressivement à modifier sa pratique pour s'adapter aux exigences de la situation. Voir reconnaître et agir. Utiliser le bon savoir-faire dans la bonne situation.

Dès lors, nous faisons l'hypothèse qu'en mettant en place un environnement particulier grâce à l'aménagement de certaines règles, nous parviendrons progressivement à obtenir de nos jeunes en formation les comportements favorables à l'atteinte du « haut niveau ».

EXPLICATION DES TIERS TEMPS

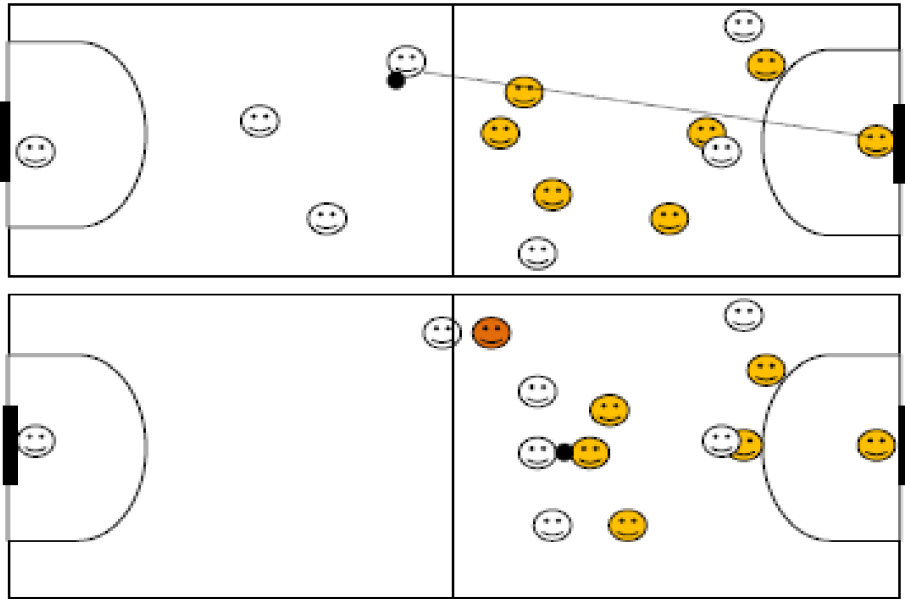
Faire dans n'importe quel ordre,

1. Un tiers-temps demi-terrain. *(c'est le minimum, ils peuvent défendre plus haut)*

Les oranges défendent :

Les savoir-faire associés :

- se répartir les joueurs
- **se placer** entre l'attaquant et le but à défendre. Protéger le secteur central
- **S'orienter** pour voir le ballon et l'adversaire.
- Donner priorité au porteur du ballon si son adversaire s'est fait passer. Ce n'est pas une défense individuelle stricte.
- **se replacer** : redescendre lorsque le ballon progresse (image 2). Le défenseur en orange foncé est mal placé (il est trop haut)



2. Un tiers temps étagé.

Voici un exemple d'une défense dite « 1/5 » avec un joueur plus haut que les autres.

Les intentions sont les mêmes que sur le 1^{er} tiers temps.

Il est possible de défendre plus haut.

Il est possible de défendre avec 2 ou 3 joueurs avancés.

Attention : La défense demi-terrain est une défense étagée.

3. Un tiers-temps libre.

Vous pouvez sur ce tiers-temps, faire la défense de votre choix.

Tout terrain, demi terrain, étagée (1/5 ; 2/4 ; 3/3 ou alignée 0/6)

N'oubliez pas :

Plus vous défendez haut, plus il y a d'espace, plus la défense est difficile.

Mais elle apporte des savoirs faire nouveaux.

Faites attention au rapport de force pour choisir votre défense.

Nous devons former nos joueurs de demain !

Mise en place d'une coupe de Vendée pour toutes les équipes engagées dans le championnat U13 féminines avec engagement automatique d'une seule équipe par club. Toute équipe souhaitant se désengager de la coupe U13F doit le signaler au comité avant le 30 octobre

BULLETIN DE DÉSISTEMENT COUPE DE VENDÉE U13 Féminines 2023/2024

Document à compléter et retourner avant le **30 Octobre** à l'adresse suivante :
6285000.coc@ffhandball.net

NOM DU CLUB :

NE DÉSIRE PAS PARTICIPER À CETTE ÉPREUVE

(Afin de prendre en compte vos remarques, merci de bien vouloir indiquer ci-dessous les raisons de ce désistement)